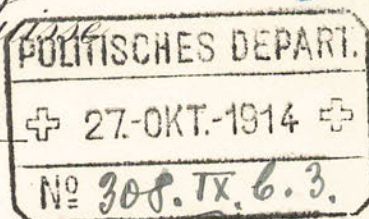


11.Légation de Suisse  
en Italie.

Rome, le 24 octobre 1914.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du télégramme que vous avez bien voulu m'adresser hier soir, au sujet de la question du transit.

J'avais déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de M. Luccioli, directeur général des douanes, sur nos décrets d'interdiction d'exportation et de lui faire constater que les marchandises arrêtées en ce moment à Gênes (plomb, laine, cuivre) rentrent toutes dans le cadre de l'arrêté du Conseil fédéral. J'avais aussi insisté tout particulièrement

Au

Département Politique Fédéral

Berne.



pour qu'on cessât de recevoir le plomb mou  
destiné à la Fabrique Fédérale de Munitions  
de Thoune.

Ce matin, j'ai apporté à M.  
Lucioli une copie des deux arrêtés fédéraux  
interdisant l'exportation des marchandises  
et lui ai laissé un promemoria écrit  
contenant les indications renfermées dans  
votre télégramme. Je lui ai exposé clairement  
la situation en Suisse et la garantie que  
présentaient les arrêtés et la surveillance du  
Conseil fédéral.

Il m'a expliqué que la situation  
est la suivante: rien n'a encore été décidé;  
nominellement le transit à travers l'Italie  
est encore libre, tant vers l'Allemagne et  
l'Autriche <sup>vers</sup> la Suisse. Mais le transit est

"suspendu", par mesure de contrôle, pendant qu'on examine jusqu'à quel point il va être supprimé. Au cas où l'Italie se verrait obligée d'arrêter tout transit, ou une partie du transit, du côté des belligérants, elle tient à conserver son transit vers la Suisse et M. Guccioli m'a dit, de la manière la plus confidentielle, que le moyen juridique qu'il avait l'intention d'employer était l'application de l'article 6 du traité de l'Italie avec l'Allemagne (analogue au traité avec l'Autriche). Par cet article, l'Italie s'engage à ne pas suspendre le transit avec l'Allemagne tant qu'elle ne le suspendra pas avec les nations qui se trouvent dans des conditions identiques. La Suisse n'étant pas en guerre ne se trouve pas dans une situation identique à celle

de l'Allemagne. C'est ainsi que M. Luccioli  
compte se justifier vis à vis de l'Allemagne  
et l'Autriche. Et c'est après de le mettre  
à même de se justifier vis à vis de la  
France et de l'Angleterre que je lui ai remis  
les arrêtés d'interdiction d'exportation de la  
Suisse et le pro memoria dont j'ai eu  
l'honneur de vous entretenir. D'après ce que  
m'a expliqué M. Luccioli, c'est tout le  
transit qui est en jeu et pas seulement le  
transit par des intermédiaires italiens.  
Et la question n'a pas l'air de devoir être  
résolue immédiatement, car M. Luccioli a  
parlé de "la fin de la semaine prochaine" à  
notre compatriote M. Schmoll, qui venait  
lui parler du transit des métaux.

J'ai porté également un pro

Légation de Suisse  
en Italie.

Rome, le .....

memoria identique et les deux arrêtés  
fidéaux au fonctionnaire compétent  
au Ministère des Affaires Etrangères,  
en vue de lui faciliter la justification  
du maintien du transit avec la Suisse, et  
je lui ai dit la grande importance qu'avait  
cette question pour nos deux pays. X

En raison de la gravité de la  
situation, j'ai cru devoir retourner  
cet après-midi chez M. Salandra, président  
du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères,  
qui m'avait déjà promis sa bonne volonté  
en cours de l'entretien que vous a rapporté  
mon dernier rapport. Je lui ai exposé  
combien la question était grave et combien  
il était important pour l'Italie et pour

X Etant allé voir M. Cavasola, ministre du Commerce, pour lui parler  
de la question de la jute demandée par la maison Strohmeier, j'ai saisi  
cette occasion pour lui parler de la question du transit et pour lui  
demander tout son appui.

nous qu'elle fût résolue dans un sens  
 favorable. Je lui ai dit que j'avais remis  
 au fonctionnaire compétent une copie des  
 arrêtés fédéraux et un *pro memoria*. Je  
 lui ai exposé que ces arrêtés, appliqués  
 par le Conseil fédéral, représentaient  
 une garantie complète que les marchandises  
 restaient en Suisse; j'ai ajouté enfin que  
 les besoins de la Suisse étaient bien connus,  
 que sa population et son industrie absorbaient  
 tout ce qui entrait et souffraient de manquer  
 de nécessaire, ce qui constituait la meilleure  
 des preuves, et que le gouvernement fédéral donnerait encore, à moins,  
 les garanties raisonnables qui pourraient être désirées.

M. Salandra m'a alors répété que  
 toute sa bonne volonté nous était acquise et  
 que, tant pour maintenir nos relations  
 commerciales que pour maintenir nos

rapports si cordiaux, il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour arriver à une solution favorable, solution qui serait de la plus grande utilité à l'Italie aussi. Mais il m'a déclaré que l'Angleterre était convaincue qu'une très-forte contrebande de guerre traversait l'Italie et la Suisse pour se rendre en Allemagne et en Autriche. Il a ajouté que l'Angleterre était absolument décidée à y mettre un terme et qu'elle réclamait à cet effet de l'Italie la suppression pure et simple du transit, vers la Suisse aussi. Si l'Italie n'accepte pas ces conditions, l'Angleterre menace de lui refuser péremptoirement tout charbon et toute autre matière nécessaire à l'industrie, dont l'Italie ne peut pas se passer. Elle a, d'ailleurs, déjà commencé

à mettre à effet sa menace, en interdisant  
 l'exportation de la jute des Indes vers l'Italie,  
 ce qui a des conséquences pour nous déjà.  
 M. Salandra, désireux d'arriver à une solution  
 en notre faveur, solution qui serait aussi à  
 l'avantage de l'Italie, fera tout ce qu'il pourra:  
 mais, pour hâter les choses et arriver à un  
 résultat satisfaisant, il conseille que le  
 Gouvernement de la Confédération agisse  
 directement à Londres.

J'ajoute enfin que, parmi les commerçants  
 suisses d'Italie, on affirme l'existence de cette  
 contrebande vers l'Allemagne par des intermédiaires  
 suisses et l'on prétend qu'elle se fait sur une grande  
 échelle: des négociants italiens sont venus me la  
 proposer sans mystère.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les  
 assurances de ma très-haute considération.

S. S. Fioda